

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 29 mars 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Jean-Louis BONAN représenté par Marlène PREVOST - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Patrick PAPPALARDO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Vincent GOMEZ - Emilie DOURNAYAN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Marcel GRELY représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Andrée GROS représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par Annie GRIGORIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Guy MATTEONI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard POLIZZI - Patrick PADOVANI représenté par Marie-Josée BATTISTA - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Maxime TOMMASINI représenté par Jean ROATTA - Kheïra ZENAFI représentée par Richard FINDYKIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Samia GHALI - Martine GOELZER - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 011-489/17/CT

■ Participation de la Métropole d'Aix- Marseille-Provence au programme Actions Innovatrices Urbaines

Information du Conseil de Territoire

DGDE 17/15315/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire.

Le programme Actions Innovatrices Urbaines est une initiative de la Commission Européenne (et plus précisément de la Direction Générale de la Politique Régionale et Urbaine – DG REGIO). Il s'agit d'un fonds Feder (article 8) d'un montant total de 372 millions d'euro pour la période 2014-2020.

La gestion quotidienne de ce programme européen a été déléguée par la Commission Européenne à la Région Hauts de France.

Le programme AIU vise à financer des actions répondant à 5 critères d'éligibilité :

- Innovants : mis en place à titre expérimental, jamais mis en œuvre auparavant en Europe,
- De bonne qualité : ambitions réalistes, activités cohérentes, gestion efficace pour en assurer la réussite,
- Participatifs : impliquant les acteurs clés qui apporteront expertise et connaissance,
- Mesurable : permettant de définir des résultats clairs, mesurables et quantifiables,
- Transférable : enseignement et expérience à partager avec un public plus large de décideurs politiques et de professionnels.

L'objectif principal d'AIU est de fournir aux aires urbaines à travers l'Europe les ressources pour expérimenter des solutions innovantes face à leurs principaux défis urbains, et d'apprécier la façon dont ces solutions fonctionnent en pratique et répondent à la complexité de la vie réelle. Sur 3 ans de mise en œuvre, une année entière est dédiée au transfert des connaissances.

Les sujets que les autorités urbaines peuvent aborder dans le cadre de l'initiative Action Innovatrices Urbaines portent sur les 12 thématiques, identifiés dans le cadre de l'agenda urbain européen :

- Intégration des migrants et des réfugiés
- Transition énergétique
- Emploi et compétences dans l'économie locale
- Pauvreté urbaine
- Qualité de l'air
- Economie circulaire
- Adaptation au changement climatique
- Transition digitale
- Logement
- Marchés publics innovants et responsables
- Gestion durable des ressources naturelles
- Mobilité urbaine

Ce programme a l'ambition de constituer un laboratoire et un réseau d'excellence de l'innovation urbaine. Il permet d'offrir:

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

- Des co-financements importants (5 millions) à un taux de 80% par rapport aux appels Feder classique ;
- Un positionnement sur des thématiques pertinentes pour la Métropole : transition digitale, mobilité, gestion durable des ressources naturelles
- Une mise en visibilité à l'échelle de l'Union Européenne pour des actions innovantes, exemplaires et répliquables.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- L'article 8 du Règlement (UE) n° 1301/2013 relatif au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ;
- La délibération N° TRA 001-1376/16/CM –d'approbation de l'agenda de la mobilité métropolitaine du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016 ;
- Le cahier des charges de l'appel à projet publié le 16 décembre 2016 par le programme Actions Innovatrices Urbaines.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que les axes prioritaires du programme Actions Innovatrices Urbaines 2014-2020 représentent un enjeu essentiel pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, notamment en matière de mobilité urbaine durable ;
- La volonté affichée par la Métropole Aix-Marseille-Provence de faire preuve d'audace et de créativité et de trouver des solutions aux défis complexes du territoires qui vont au-delà des politiques et services traditionnels ;
- Le programme Actions Innovatrices Urbaines offre aux collectivités urbaines de l'Union Européenne un cadre pour expérimenter pour tester des idées nouvelles, incertaines et donc risquées. Dans cette perspective, le programme met à disposition des co-financements importants (jusqu'à 5 millions d'euros) à un taux de 80%.

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du rapport approuvant la faculté pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre aux appels à projets du programme européen Actions Innovatrices Urbaines pendant toute la période de programmation 2014-2020.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER